

ADHÉSION 2024

« Etre engagé,
soutenir le pouvoir d'agir,
construire ensemble des possibles »



arseba
action solidaire



Œuvrer pour une société solidaire, plus juste et plus inclusive, où chacun trouve sa place

« Engagés depuis de nombreuses années dans la vie associative de l'Arseaa, nous savons combien son rôle est fondamental. Dans un contexte en permanente mutation, nos professionnels prennent soin des personnes les plus fragiles et notre association milite auprès des pouvoirs publics pour répondre à leurs besoins. Nous vous invitons à adhérer afin qu'ensemble, nous puissions continuer à relever les défis sociétaux actuels et à venir. »

Bernard DUPRÉ - Président & Philippe GRIVART - Trésorier

L'ARSEAA, QUI SOMMES-NOUS ?

L'Arseaa **accueille et accompagne** des personnes, du très jeune enfant à la personne âgée : en fragilité psychique, en situation de handicap, de vulnérabilité, en risque d'exclusion... Nous intervenons à un moment de leur parcours de vie pour les accompagner, les soigner, développer leur potentiel et leurs compétences.

L'Arseaa **forme** également des étudiants, futurs professionnels de l'intervention sociale ainsi que des professionnels du secteur.

Association d'action sociale, médico-sociale et de santé, l'Arseaa **joue un rôle de cohésion sociale** et participe à la transformation de la société.

Crée en 1943, nous sommes **une association laïque, reconnue d'utilité publique**. Acteur majeur de l'Economie Sociale et Solidaire (agrée ESUS), l'Arseaa se compose de 11 pôles répartis sur le territoire Occitanie Ouest.



17 000
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES



6
CHAMPS
D'INTERVENTION



100 SITES
POUR L'ACCUEIL,
L'ACCOMPAGNEMENT
ET LA FORMATION



1700
PROFESSIONNELS
ENGAGÉS

S'ENGAGER, C'EST AGIR

Unir nos forces, les expertises, progresser collectivement.

Le projet associatif 2017-2027 détermine nos orientations et nos engagements.

AGIR pour répondre aux enjeux de :

- **L'inclusion**, l'autodétermination des personnes, leur pouvoir d'agir au sein de l'Arseaa et en-dehors
- **L'évolution de notre offre et de nos pratiques** pour une qualité d'accompagnement soutenue par une démarche continue d'évaluation.
- **L'attractivité** de nos métiers
- **Le développement du numérique** pour favoriser les liens, la participation et la collaboration des personnes accompagnées et des professionnels.

ADHÉRER À NOTRE ASSOCIATION

Vous souhaitez nous rejoindre et marquer votre engagement :

- Pour soutenir l'action de l'Arseaa auprès des plus fragiles
- Pour défendre un modèle de société solidaire et humaniste
- Pour participer à la lutte contre toute forme d'exclusion et agir en faveur du vivre-ensemble

Adhérer à l'Arseaa, c'est intégrer un des quatre collèges de l'association :

Adhérer, c'est aussi :

- **être informé** de nos actualités, projets, ... grâce à ADHER'info, la newsletter des adhérents
- **participer à l'Assemblée Générale** annuelle, fixée cette année **le 25 juin 2024**
- et pour celles et ceux qui le souhaitent, c'est pouvoir participer à des groupes de travail, parmi lesquels **les commissions permanentes** :
 - Recherche & Formation
 - Qualité & Projets
 - Gestion & Finance
 - Usages du numérique

Le collège « Usagers » *

Je peux adhérer si je suis une personne accueillie dans un des établissements et services de l'Arseaa, ou je suis un parent et/ou représentant légal.

Le Collège « Salariés »

Si je suis salarié de l'association en activité, titulaire d'un CDI, ou un ancien salarié.



[Cliquer pour adhérer](#)
ou scanner le QR code

Le Collège « Personnes qualifiées » *

Je ne peux adhérer aux deux premiers collèges mais je suis une personne physique intéressée et qualifiée qui souhaite contribuer à l'action de associative.



Le Collège « Partenaires institutionnels » *

Si je suis une personne morale de droit public ou de droit privé, avec laquelle l'association entretient des relations dans le cadre de ses objectifs et n'ayant aucun lien d'affaire ou d'intérêt financier avec l'association.

* Pour les collèges « Usagers », « Personnes Qualifiées » et « Partenaires Institutionnels », votre demande doit être adressée au **Président Bernard DUPRÉ**, à l'aide du bulletin d'adhésion remis à votre demande.

Conformément à l'article 3 des Statuts, elle est ensuite soumise au Conseil d'Administration pour agrément.

Par ailleurs, un ancien salarié de l'association peut demander son adhésion au titre du collège « Personnes Qualifiées » qu'après un délai de 3 ans suivant son départ.





ET EN PRATIQUE...

Pour une première adhésion aux collèges « Usagers », « Personnes Qualifiées » ou « Partenaires Institutionnels » :

Merci de remplir votre demande d'adhésion à l'aide du bulletin d'inscription correspondant à votre collège et de l'adresser à :

Arseaa - Siège Social
Adhésion 2024
M. Bernard DUPRÉ - Président
7, chemin de colasson - 31100 Toulouse

Pour une première adhésion au collège « salariés » :

Merci de remplir le bulletin d'adhésion correspondant à votre collège ou bien de suivre le mode opératoire en ligne, après avoir consulter l'article « [ADHÉSION : appel à cotisation 2024](#) » sur intrarseaa.org.

Attention : cette page est uniquement accessible depuis un ordinateur connecté depuis votre lieu de travail (ou connexion distante sécurisée via «FortiClient VPN»).

Vous y trouverez toute l'information nécessaire pour devenir adhérent.

Pour renouveler votre adhésion :

Les mêmes bulletins sont à votre disposition sur demande :

- par E-mail : nousrejoindre@arseaa.org
- auprès de Laure PEREZ par téléphone au 05 61 19 24 00

Vous avez également la possibilité de renouveler votre adhésion en ligne, via la plateforme sécurisée Assoconnect. Si vous ne disposez pas du lien, merci de vous rapprocher de Laure PEREZ qui vous transmettra les informations par mail.

La cotisation annuelle est d'un montant de 15€. Elle soutient la vie associative.

Chaque adhérent est aussi un « ambassadeur » pour l'association et peut faire adhérer. Vous soutenez l'Arseaa et souhaitez que son action soit reconnue : parlez-en autour de vous !

Vous souhaitez en savoir plus ?

Faire un don



www.arseaa.org



Je soutiens
l'Arseaa

